

**Commune de SAINT-GILLES**  
Madame Cathy MARCUS  
Echevine de l'Urbanisme  
Place Maurice Van Meenen, 39  
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 6045/2008-180  
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.284/s.454  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Jef Lambeaux, 31. Remplacement de châssis en façade à rue.  
Demande de régularisation.  
(Correspondant : Mulongo)

En réponse à votre lettre du 19 mars 2009, sous référence, reçue le 23 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble éclectique de 1906, inscrit à l'inventaire du patrimoine monumental de Saint-Gilles et situé dans la zone de protection du n°25 de la même avenue, classé comme monument par arrêté du 23/10/1997.

Elle porte sur la régularisation du remplacement de tous les châssis en bois d'origine de la façade à rue par de nouveaux éléments en PVC, à l'exception des châssis du dernier étage qui avaient déjà été précédemment remplacés par du PVC.

***La Commission ne souscrit pas à cette régularisation.*** Outre qu'***elle décourage la politique du fait accompli***, elle constate que ***ce remplacement constitue un appauvrissement esthétique et patrimonial*** pour la maison. Elle estime, par ailleurs, que ***l'emploi du PVC*** pour les châssis devrait être évité car il ***ne s'inscrit pas dans un objectif de développement durable*** (pollution à la production, châssis non restaurables).

Enfin, la Commission observe que ***la maison est située dans le quartier de l'hôtel de Ville faisant l'objet d'un règlement zoné régissant précisément ce type d'intervention et imposant l'obtention d'un permis pour sa mise en œuvre.***

Par conséquent et compte tenu de ce qui précède, la Commission émet un avis défavorable.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise REMY